



1, 2, 3  
triez !



Dossier

**Redevance incitative  
Tarifs 2015**

pages 3 à 7

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

journal d'informations • N° 6 • janvier 2015



**Les dépôts  
sauvages  
verbalisés**  
page 8



**Toutes les  
infos sur votre  
smartphone**  
page 3





## Tarification 2015 :

# 8 années sans hausse et une baisse en 2015 !



## édito

Dans le précédent numéro nous vous annonçons que la redevance incitative prendra effet en 2015, **ce sera chose faite au 1<sup>er</sup> Juillet 2015** et vous découvrirez dans ce bulletin une grille tarifaire indicative qui pourrait être appliquée à cette date afin que chacun puisse dès à présent se projeter sur sa facture et devenir davantage acteur dans la démarche d'incitation au tri qu'induit cette nouvelle forme de tarification.

Pour l'heure le conseil communautaire dans sa séance du **11 décembre dernier** a voté les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères du **1<sup>er</sup> semestre 2015**. Un dossier entier est donc consacré à la tarification du 1<sup>er</sup> semestre mais aussi et surtout à celle simulée du second semestre de l'année 2015.

Pour la première fois depuis la mise en œuvre de notre politique de tri sélectif, le service sera **uniformisé** sur tout le territoire communautaire car les villages ont tous été dotés de bacs jaunes comme à Héricourt et les points d'apport volontaire sont progressivement retirés par le SYTEVOM.

Les tarifs du 1<sup>er</sup> semestre 2015 sont donc identiques au sein de nos communes puisque le service rendu est désormais harmonisé.

Après 8 années de stabilisation de la redevance, les Héricourtois vont connaître une baisse de plus de 3 % des tarifs et ce sera la 9<sup>e</sup> année consécutive sans hausse pour les villages qui bénéficient en plus d'un service supplémentaire avec le tri en porte à porte.

La simulation annuelle d'équilibre de gestion permet d'envisager une nouvelle réduction du coût de la redevance pour la quasi-totalité des foyers. Les tarifs seront en baisse de 1 % à 8 % sur l'année pour tous les foyers qui sortent leur bac vert (OM) 1 fois tous les 15 jours. **C'est le tarif pivot (26 levées par an) que nous avons construit.**

Ce résultat ne sera possible que si les foyers respectent les consignes de tri.

**En effet, le tri permet une réduction du coût de traitement de l'ordre de 50 000 € à 80 000 € par an. La valorisation du recyclable (bac jaune) permet d'autre part d'espérer une recette supplémentaire de l'ordre de 20 000 € à 30 000 €.**

La redevance incitative sera une économie réelle pour tous les usagers qui respectent le principe du tri.

Conformément au partenariat engagé avec l'**ADEME** qui accompagne notre collectivité dans ce projet, nous devons procéder à une période de facturation dite à blanc d'une durée minimale de 6 mois soit du **1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015**.

Cette période de 6 mois doit nous permettre d'opérer les derniers ajustements en termes de dotations notamment à Héricourt, d'analyser finement les comportements des usagers et l'évolution des tonnages, et donc de fixer définitivement la grille tarifaire incitative pour le second semestre 2015.

**Les tarifs simulés du second semestre dépendront donc des résultats constatés et c'est pourquoi il faut poursuivre sans relâche nos efforts car il y a encore un gisement important de déchets recyclables qui ne sont pas triés et qui échappent à nos filières.**

Il est encore temps pour chacun de se manifester auprès de nos services si les dotations en bacs pucés ne sont pas encore effectuées car seuls les bacs pucés seront collectés à effet du 1<sup>er</sup> février 2015 pour les villages et du 1<sup>er</sup> mars 2015 pour Héricourt.

Nous comptons donc sur la mobilisation de tous et vous rappelons que nos services sont à votre disposition pour toute question à [trions@payshericourt.fr](mailto:trions@payshericourt.fr) et que vous pouvez retrouver les **consignes de tri et les explications générales sur la redevance incitative sur notre site internet [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr).**

Alors **1,2,3 trie** !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal du tri et vous souhaite mes meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Bien cordialement,

Le Président,  
**Fernand BURKHALLER**  
Maire d'Héricourt

*Bien cordialement*  
*F. Burkhaller*

**pays**  
**d'Héricourt**  
communauté de communes



**pays d'Héricourt**  
communauté de communes

Maison du Territoire  
3 rue Niémöller  
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70  
fax : 03 84 46 98 71

[trions@payshericourt.fr](mailto:trions@payshericourt.fr)

Directeur de la publication :  
Fernand Burkhaller

Comité de Rédaction :  
Jean-Claude Kubler,  
Fabrice Vrillacq

Conception impression :  
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos :  
services de la communauté  
de communes, éco-emballages

Imprimé sur papier recyclé



**1, 2, 3  
triez !**

**Sur votre smartphone  
les calendriers de collecte 2015**

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



Les calendriers de collecte 2015 ainsi que toutes les informations concernant la redevance incitative visibles et téléchargeables depuis votre smartphone grâce à l'application 1,2,3 TRIEZ accessible depuis ce QRcode et sur : [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr) !





**COURMONT :**  
tarifs spécifiques car un seul lieu de collecte et pas de porte à porte

**TARIFS 2015**  
(1<sup>er</sup> semestre)

- Personne seule : .....24 €
- Ménage (2 pers et +) : .....47,20 €
- résidence secondaire : .....24 €
- Professionnels : .....24 €

## Tarification 2015

### Tarifs votés au premier semestre 2015

Jusqu'à présent la ville d'Héricourt et les villages avaient des tarifs différents en raison de services rendus différents, les habitants d'Héricourt payant un peu plus que les villageois car ils bénéficiaient du tri en porte à porte. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, le service sera identique sur tout le territoire (hors Courmont) ce qui exige une harmonisation des tarifs et ce sont les tarifs des villages, qui ont été retenus comme base de ce premier semestre 2015.

Ceci est possible grâce aux premiers résultats constatés depuis la mise en œuvre opérationnelle des bacs jaunes dans les villages mais aussi parce que le budget des OM est suivi avec beaucoup

de rigueur car les dépenses n'ont cessé d'augmenter au fil des années et nous avons su à la fois **maintenir les tarifs** mais aussi autofinancer notre nouvelle benne et l'acquisition des bacs pour plus de 700 000 €.

Et pourtant, la TVA est passée de 5,5 % à 7 % en 2012 puis à 10 % en 2014. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a été multipliée par 4 pour l'enfouissement entre 2008 et 2015 passant de 8,21 à 32 €/tonne et par deux pour l'incinération passant de 4 à plus de 8,15 €/tonne entre 2009 et 2015. (Sources Ademe, journal des Maires Novembre 2014).



	personne seule	ménage 2 pers et +	résidence secondaire	PRO forfait	PRO litre - 750 l	PRO litre + 750 l
REOM village 2014	93,40 €	188,80 €	82,45 €	82,45 €	53,10 € + 0,565 €/litre	53,10 € + 0,70 €/litre
REOM ville 2014	96,45 €	195,40 €	85,60 €	85,60 €	58,90 € + 0,565 €/litre	58,90 € + 0,70 €/litre
TARIF DE BASE 2015	93,40 €	188,80 €	82,45 €	82,45 €	53,10 € + 0,565 €/litre	53,10 € + 0,70 €/litre
1 <sup>er</sup> semestre 2015	46,70 €	94,40 €	41,25 €	41,25 €	53,10 € + 0,565 €/litre divisé par 2	53,10 € + 0,70 €/litre divisé par 2

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

**À NOTER :**

Ceci représente une baisse de 3,16 % pour les personnes seules et 3,37 % pour les ménages de la commune d'Héricourt. Il n'y a aucune hausse pour les villages mais un service supplémentaire de bacs jaunes en porte à porte (hors Courmont).



## Tarification 2015

### Redevance incitative : tarification simulée du second semestre 2015

**Attention :** cette tarification est donnée à titre **indicatif** afin de se projeter sur la facture du second semestre. Il s'agit d'une simulation qui devra être confirmée ou ajustée par le conseil communal avant le 30 juin 2015.

**Le tarif sera décomposé en 2 parties :**

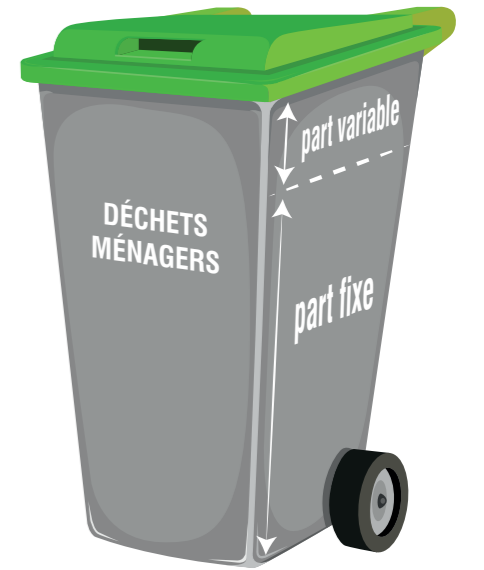
**1 part fixe** construite sur la base d'un forfait minimal intégrant douze levées et **1 part variable** calculée en fonction du nombre de levées du bac vert au-delà de douze.

Une première majoration de 30 % sera appliquée à partir de la 27<sup>e</sup> levée et une seconde majoration de 50% du prix initial sera effectuée à partir de la 37<sup>e</sup> levée.

L'objectif recherché est que la 26<sup>e</sup> levée corresponde à un **prix pivot** c'est-à-dire à un prix légèrement inférieur au coût 2014 pour inciter tous les usagers à sortir au maximum leur poubelle 1 fois sur 2. D'où une première majoration dès la 27<sup>e</sup> levée.

Le coût à la levée est lié à la taille du bac. La taille du bac est liée à la composition du foyer. Elle est par exemple de 80 litres pour une personne seule et de 120 litres pour deux personnes.

Facture annuelle =  $\left\{ \begin{array}{l} \text{Part fixe :} \\ \text{12 levées} \\ + \\ \text{Part variable :} \\ \text{au-delà de 12 levées} \end{array} \right.$



## Synthèse comparative des tarifs 2014 et prévisionnels 2015

CATÉGORIES 2014	tarifs 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2015	2 <sup>e</sup> semestre 2015		total simulé pour 2015
			NOUVELLES CATÉGORIES	TARIF PIVOT 26 levées	
personne seule village	93,40 €	46,70 €	1 personne	45,30 €	92 €
personne seule Héricourt	96,45 €				
ménage village	188,80 €	94,40 €	2 personnes	86,70 €	181,10 €
			3 et 4 personnes	92,55 €	186,95 €
ménage Héricourt	195,40 €		5 personnes et +	98,40 €	192,80 €



**Pour réduire vos déchets au quotidien :**

- privilégier les produits à la coupe (charcuterie, fromage, viande, poisson ...)
- pour éviter le «sur emballage» ;
- éviter les produits jetables du type lingette ;
- préférer les éco recharges.



## Tarification 2015 Pour le logement doté en bacs individuels

Sur ces bases, la grille suivante est proposée comme base de facturation à blanc avec un **tarif pivot à 26 levées pour une année pleine**. Pour le 2<sup>e</sup> semestre, il faut diviser par deux la grille tarifaire ci-dessous.

**ET SI ON PRENAIT UN EXEMPLE  
POUR UNE PERSONNE  
SEULE SUR UNE ANNÉE :**

**Part FIXE = Forfait incluant  
12 levées : 82,20 €**

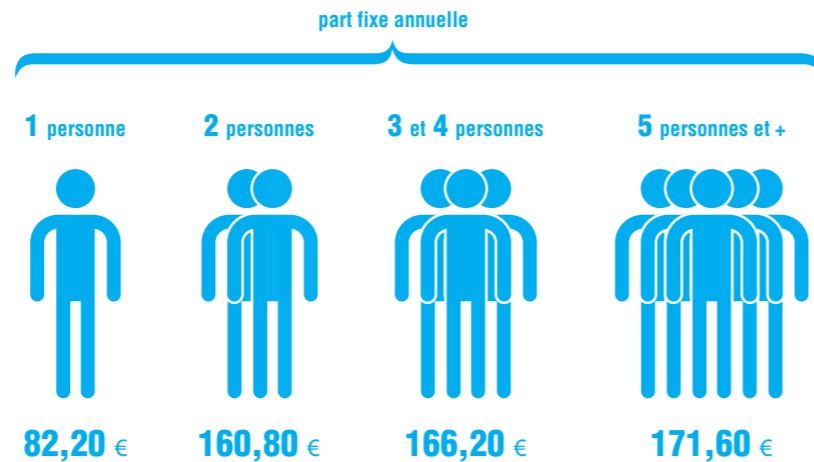
**Part VARIABLE = 0,60 €  
par sortie de bac supplémentaire**

Une personne seule sera facturée  
0,60 € en plus du forfait pour chaque  
levée à partir de la 13<sup>e</sup>, et 0,78 €  
à partir de la 27<sup>e</sup> et 0,90 € à partir  
de la 37<sup>e</sup>.

Si une personne seule sort son  
bac 14 fois, son tarif annuel sera  
de 83,40 € (forfait de 82,20 €  
+ 2x0,60 €).

Si une personne seule sort son bac 26  
fois, son tarif annuel sera de 90,60 €  
(82,20 € + 14 x 0,60 €).

Si une personne seule sort son bac 52  
fois, son tarif annuel sera de 112,80 €  
(82,20 € + 14 x 0,60 € + 10 x 0,78 € + 14  
x 0,90 €).



TARIF  
PIVOT

	volume du bac	prix de la levée	Forfait fixe 12 levées	26 levées	27 levées	à partir de la 27 <sup>e</sup> levée + 30 %	36 levées	à partir de la 37 <sup>e</sup> levée + 50 %	52 levées
<b>1 personne</b>	80 l	0,60 €	82,20 €	90,60 €	91,38 €	0,78 €	98,40 €	0,90 €	112,80 €
<b>2 personnes</b>	120 l	0,90 €	160,80 €	173,40 €	174,57 €	1,17 €	185,10 €	1,35 €	206,70 €
<b>3 et 4 personnes</b>	180 l	1,35 €	166,20 €	185,10 €	186,86 €	1,76 €	202,65 €	2,03 €	235,05 €
<b>5 personnes et +</b>	240 l	1,80 €	171,60 €	196,80 €	199,14 €	2,34 €	220,20 €	2,70 €	263,40 €

résidences  
secondaires



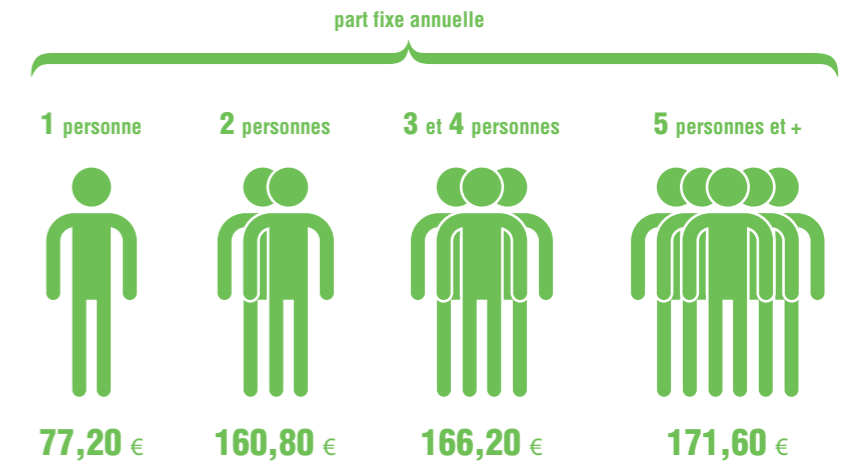
Forfait de 75 euros  
puis idem ménages  
sans seuil de levées

[www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)



## Tarification 2015 Pour le logement collectif doté en bacs collectifs

Les usagers du collectif seront soumis à la même part fixe incluant 12 levées identique à celle du logement individuel à l'exception des personnes seules dont le forfait sera inférieur car doté à 60 litres contre 80 litres en pavillonnaire.



(pour un semestre il faut diviser par deux la part fixe et ajouter la part variable).



*Mieux consommer c'est avoir à l'esprit  
que tout ce que nous achetons est  
destiné à devenir un déchet et le meilleur  
déchet est celui que l'on ne produit pas !*

Au forfait fixe intégrant les 12 levées  
s'ajoute ensuite la «mutualisation des  
bacs» entre l'ensemble des foyers qui  
composent l'immeuble.

Chaque immeuble sera doté d'un nombre  
de bacs et de litres conforme à sa compo-  
sition. Pour que la mutualisation opère,  
il faudra comme pour le particulier, bien  
gérer la sortie des bacs et ne sortir que  
ceux qui sont pleins.

Plus on trie, plus on mutualise et plus on  
agit sur la part variable. La part variable  
sera ensuite répartie de manière iden-  
tique entre chaque foyer.



### Astuce

Notez sur votre calendrier de collecte vos jours de sortie  
de votre bac vert afin de comptabiliser le nombre de levées  
et contrôler votre facture.



### Le compostage, pensez-y !



Le compostage est un moyen efficace pour  
réduire le poids des déchets fermentescibles,  
c'est pourquoi la Communauté de Communes

du Pays d'Héricourt met en vente des compo-  
siteurs en bois ou en plastique de 400 à 600 litres.  
Le prix est de 20 €, le règlement se fait unique-  
ment par chèque à l'ordre du trésor public. Ren-  
seignements directement auprès des services de  
la Communauté de Communes.

## Horaires des déchetteries



### Saulnot

➔ tél. 03 84 27 35 49

#### Été

du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

- mardi 14 h à 18 h
- mercredi 14 h à 18 h
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
- samedi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

#### Hiver

du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février

- mardi 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

### Héricourt

➔ tél. 03 84 46 49 31

#### Été

du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

- lundi 13 h 30 à 18 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

#### Hiver

du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février

- lundi 13 h 30 à 17 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

➔ [www.payshericourt.fr](http://www.payshericourt.fr)

# Les déchets sauvages verbalisés

Références : Articles R 632-1 et R 635-8 du Code Pénal

Le fait de déposer, d'abandonner ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus, des ordures, déchets, déjections, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est puni d'une amende au titre d'une contravention de la 2<sup>e</sup> classe soit 150 € maximum ou de la 5<sup>ème</sup> classe soit 1500 € maximum en cas de transport à l'aide d'un véhicule !

En quelques mois, une série de plaintes a été déposée auprès du procureur de la république en raison de dépôts sauvages qui se sont multipliés.



Alors, au regard du prix de la levée à facturer allant de 0,60 € à 1,80 € par levée, stop aux déchets sauvages qui impactent notre cadre de vie et apportent des nuisances visuelles et olfactives.

## IMPORTANT : Que signifie le Point Vert ?

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recy-

clage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.



le logo «Point Vert» :  
Présent sur 95% des emballages ménagers en France, (étude TNS SOFRES 2009).



Le GUIDE DU TRI édité par la Communauté de communes, vous apporte des conseils utiles et faciles à mettre en pratique.